



ARMP
AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 344 / 2025

A LA SOCIETE DE CONSTRUCTION ET MAINTENANCE SERVICES SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/024/025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent quinze mille cinq cent nonante-deux, quinze centimes (USD 215 592,15) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cinq cent neuf, quinze centimes (USD 1 509,15), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/12/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KALALA MATA
Directeur Général